



Pour publication immédiate : 10/19/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

DECLARATION DU GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO SUR LA DECISION DE LA COUR D'APPEL DES ETATS-UNIS CONCERNANT LA LOI SUR LA SECURITE DE L'ETAT DE NEW YORK, NY SAFE ACT

« Aujourd'hui, la Cour d'Appel des Etats-Unis pour le deuxième circuit a confirmé ce que nous reconnaissons comme vrai depuis longtemps – que les dispositions fondamentales de la Loi NY Safe ne violent pas le second amendement. Aujourd'hui, le bon sens a prévalu.

« Lorsque nous avons promulgué la Loi SAFE, seulement quelques jours après les tragédies de Newtown et Webster, l'Etat de New York a prouvé à la nation qu'il est possible d'adopter un contrôle raisonnable des armes à feu qui coexiste avec le second amendement. Nous avons montré que cela peut être réalisé avec le soutien bipartite des communautés urbaines et rurales. Et nous avons pris une mesure fondamentale visant à mettre fin à la série de tueries insensées en empêchant les criminels et les personnes dangereuses souffrant de maladies mentales de se procurer des armes à feu.

« Cette affaire valide une vérité simple, fondamentale, sur le contrôle des armes à feu : qu'il est possible d'avoir des lois strictes qui assurent la sécurité de nos communautés, tout en respectant en même temps les droits des propriétaires d'armes à feu qui se conforment à la loi. L'Etat de New York a montré l'exemple – et il est grand temps pour Washington de faire de même et d'adopter une politique nationale de contrôle raisonnable des armes à feu. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418